

Mission 3 : le combat pour l'efficacité régionale	M3
Action 9 : une administration plus innovante	A9
Convention relative à la mise à disposition de données issues des annuaires académiques par l'Académie de Nantes au Conseil régional des Pays de la Loire dans le cadre de l'accès au système d'information de la Région	

La Commission Permanente,

- VU** le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données),
- VU** le Code Générale des Collectivités Territoriales,
- VU** le Code de l'éducation
- VU** la délibération du Conseil régional du 18 décembre 2015 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** les délibérations du Conseil régional en date des 18 et 19 décembre 2019 approuvant le Budget primitif 2020 notamment son programme 344 -Information géographique régionale

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Finances, ressources humaines, affaires générales, coopération interrégionale, affaires européennes et coopération internationale

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

la convention entre le Région des Pays de la Loire et l'Académie de Nantes relative à la mise à disposition de données issues des annuaires académiques par l'Académie de Nantes au Conseil régional des Pays de la Loire dans le cadre de l'accès au système d'information de la Région figurant en annexe 1,

AUTORISE
la Présidente à la signer.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ
Abstentions : Groupe Rassemblement National des Pays de la Loire

REÇU le 29/09/20 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément
aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs